

# GUIDE



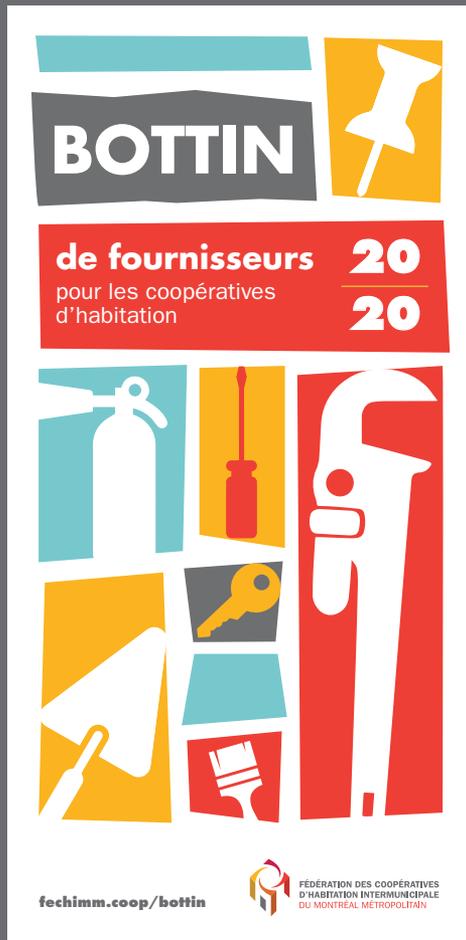
**des membres**  
de la FECHIMM

**20**

**20**



# Le bottin de fournisseurs pour les coopératives d'habitation

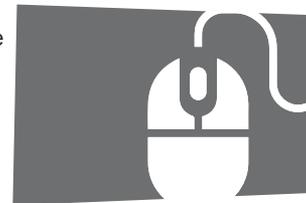


## Le guide des bons achats 2020

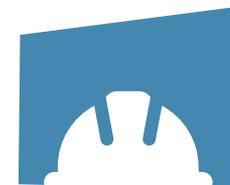
[fechimm.coop/bottin](http://fechimm.coop/bottin)

## Guide des membres de la FECHIMM

Cette première édition du Guide des membres est un outil pratique à l'intention des administratrices et administrateurs ainsi que des membres des comités des coopératives d'habitation regroupées au sein de la Fédération.



Il propose un survol des diverses facettes du rôle de la FECHIMM. Vous y trouverez des renseignements essentiels sur le fonctionnement démocratique de la Fédération ainsi que sur les outils, services, ressources et avantages que nous mettons à votre disposition.



### Table des matières

- 2 La FECHIMM en bref
- 4 Calendrier 2020
- 6 Une organisation démocratique
- 10 Les avantages de l'adhésion
- 21 Services de soutien aux coopératives
- 29 Adresses et numéros utiles



### Une coop

- La FECHIMM est une coopérative.
- Chaque année, elle convie ses membres à une assemblée générale.
- Son conseil d'administration, élu par l'assemblée, est composé de neuf sociétaires des coopératives membres.

### Un rôle

- La FECHIMM assure la défense et la promotion des coopératives d'habitation.
- Elle informe et conseille ses membres.
- Elle propose une gamme étendue de services, d'outils et d'avantages économiques aux coopératives d'habitation.

### Un acteur immobilier important

- L'actif immobilier combiné des membres de la Fédération dépasse 1 G\$.
- La FECHIMM est la plus grande fédération de coopératives d'habitation au Québec.
- Elle regroupe près de 480 coopératives d'habitation (près de 13 000 logements).
- Pas moins de 25 000 personnes résident dans une coopérative membre de la FECHIMM.

### Une présence à l'échelle québécoise

- En 2019, l'assemblée générale des membres s'est prononcée en faveur d'un élargissement du territoire de la Fédération à l'échelle du Québec et de l'adoption d'un nouveau nom reflétant le nouveau territoire qu'elle souhaite desservir.
- La demande de modification a été soumise au ministère de l'Économie et de l'Innovation dont la décision est toujours attendue au moment de publier ce guide.

### La plus grande équipe de professionnel(le)s de l'habitation coopérative

- Près de 50 personnes dédiées au soutien des coopératives d'habitation.
- Une connaissance fine des enjeux de l'habitation coopérative et du cadre juridique de l'habitation coopérative.
- Un appui sur les plans associatif, immobilier et financier



#### Pour nous joindre

7000, avenue du Parc, bureau 206  
Montréal (Québec) H3N 1X1  
**T** 514 843-6929 **F** 514 843-5241  
**Sans frais** : 1 833-333-6929



#### Sur les réseaux sociaux

**En ligne :**  
**Par courriel :**

**fechimm.coop**  
**info@fechimm.coop**



# Calendrier 2020

**Veillez noter que ces dates sont sujettes à changement à cause de la COVID-19**

## Mars

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

## Avril

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
	5	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

## Mai

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

## Juin

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

### JANVIER

**10 janvier** : Date limite pour participer au concours « Contribution hâtive » en payant la contribution de membre à la FECHIMM

### FÉVRIER

**29 février** : Date limite pour transmettre les relevés 31

### MARS

**1<sup>er</sup> mars** : Taxes foncières (versement 1)

**8 mars** : Journée internationale des femmes

**8 mars** : Passage à l'heure d'été (remplacer la pile des détecteurs de fumée)

### MARS

**31 mars** : Date limite pour transmettre les avis d'augmentation de loyer et de renouvellement des baux\*

### AVRIL

**24 et 25 avril** : Assemblée générale de la FECHIMM

**30 avril** : Date limite pour transmettre les états financiers à la SHQ ou à la SCHL\*\*

### JUIN

**1<sup>er</sup> juin** : Taxes foncières (versement 2)

**30 juin** : Date limite pour la tenue de l'assemblée générale annuelle de votre coopérative\*\*\*

\*\*\* Pour les baux débutant le 1<sup>er</sup> juillet

\*\* Pour les coopératives dont l'année financière se termine le 31 décembre

\*\*\* Pour les coopératives dont l'année financière se termine le 31 décembre

# Calendrier 2020

## Juillet

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

## Août

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

## Septembre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

## Octobre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

## Novembre

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

## Décembre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

### JUILLET

**4 juillet** : Journée internationale des coopératives

### AOÛT

**3 août** : Taxes scolaires (versement 1)

### OCTOBRE

**1<sup>er</sup> octobre** : Journée internationale des ainé(e)s

**5 octobre** : Journée internationale de l'habitat

**11 au 17 octobre** : Semaine de la coopération

### NOVEMBRE

**1<sup>er</sup> novembre** : Retour à l'heure normale (remplacer la pile des détecteurs de fumée)

**2 novembre** : Taxes scolaires (versement 2)

**22 novembre** : Journée nationale du logement

### DÉCEMBRE

**3 décembre** : Journée internationale des personnes handicapées

 Fêtes, jours fériés et congés

 Dates à retenir

# Une organisation démocratique

La FECHIMM, tout comme les entreprises collectives qu'elle regroupe, est une coopérative régie par la Loi sur les coopératives et ses règlements généraux. Elle est dirigée par un conseil d'administration élu par l'assemblée générale des membres.

## Structure démocratique

### L'assemblée générale

L'assemblée générale des membres se réunit au moins une fois par année. Elle définit les grandes orientations et fait le point sur les affaires de la Fédération.

En plus de prendre connaissance du rapport d'audit et du rapport d'activité, les délégué(e)s des coopératives sont appelés à statuer sur la répartition des trop-perçus ou excédents, à élire les administrateur(trice)s et à nommer la firme d'audit. L'assemblée générale est aussi l'occasion de poser des questions et de prendre toutes les décisions relevant de la compétence de cette instance.

Au besoin, les membres peuvent également être convoqués pour une assemblée générale extraordinaire (AGE) par le conseil d'administration ou sur requête du quart des membres. Seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation peuvent être l'objet de délibérations et de décisions à une assemblée extraordinaire.

### Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de la FECHIMM se compose de neuf personnes choisies parmi les sociétaires des coopératives membres. Il a pour tâche essentielle de veiller à ce que la Fédération serve au mieux les intérêts des membres dans le respect des orientations établies par l'assemblée générale. Une majorité des postes au conseil d'administration doivent être réservées à des administrateur(trice)s de leur coopérative.

# Le pouvoir des membres

Votre coopérative dispose d'un pouvoir démocratique en tant que membre de la FECHIMM. Vous pouvez influencer les orientations de la Fédération en participant à l'assemblée générale qui se réunit au moins une fois par année, dans un délai n'excédant pas six mois après la fin de l'exercice financier.

Vous pouvez ainsi prendre part à toutes les décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale. Les délégué(e)s de votre coopérative peuvent notamment poser des questions, soumettre des projets de résolutions et voter sur l'ensemble des propositions présentées et lors de l'élection du conseil d'administration de la FECHIMM.

## Représentation et droit de vote à l'assemblée générale

Votre coopérative a droit à deux délégué(e)s officiels et a un droit de vote par tranche de cinquante logements jusqu'à un maximum de six délégué(e)s et de trois droits de vote. Le droit de vote est conséquemment partagé entre deux délégué(e)s.

Vos délégué(e)s sont considérés comme officiels sur présentation d'un extrait de procès-verbal du conseil d'administration ou de l'assemblée générale de votre coopérative.



**2 DÉLÉGUÉ(E)S :**  
**1 DROIT DE VOTE**



**4 DÉLÉGUÉ(E)S :**  
**2 DROITS DE VOTE**



**6 DÉLÉGUÉ(E)S :**  
**3 DROITS DE VOTE**



## Pour plus d'information

**En ligne :**  
**Par téléphone :**  
**Par courriel :**

[fechimm.coop/fonctionnement-democratique](http://fechimm.coop/fonctionnement-democratique)  
514 843-6929, poste 246  
[info@fechimm.coop](mailto:info@fechimm.coop)

## Comités participatifs

Quatre comités ont été instaurés pour travailler sur des enjeux spécifiques relevés par l'assemblée générale. Ces comités sont ouverts à la participation des membres de votre coopérative.

### Le comité d'action politique

Le comité se veut un lieu de réalisations concrètes, dédiées à la mise en œuvre des projets politiques et au travail de terrain. Son action s'inscrit dans les objectifs et les priorités de la Fédération, établis par l'assemblée générale et pilotés par le conseil d'administration.

Ses principaux champs d'action sont la mobilisation et l'organisation politique ainsi que l'éducation politique et sociale. Il joue également un rôle d'observateur des luttes et enjeux locaux ou moins connus sur lesquels il est appelé à sensibiliser le conseil d'administration et la direction de la Fédération.



### Le comité femmes

Le comité femmes de la FECHIMM a pour premier mandat de mobiliser les femmes vivant dans les coopératives d'habitation afin de connaître leurs besoins particuliers et de déterminer les moyens que la Fédération peut mettre en œuvre pour y répondre. Son principal champ d'action à ce jour concerne la prévention et l'élimination des violences faites aux résidentes des coopératives d'habitation.



#### Pour plus d'information

**Action politique :** [fechimm.coop/comite-action-politique](https://fechimm.coop/comite-action-politique)  
**Femmes :** [fechimm.coop/comite-femmes](https://fechimm.coop/comite-femmes)

## Comités participatifs

### Le comité ainé(e)s

Le comité ainé(e)s de la FECHIMM a pour mandat d'étudier les moyens d'assurer la pérennité de la gestion des coopératives dans le contexte du vieillissement de la population. Pour ce faire, il doit inventorier et analyser les situations vécues par les membres ainé(e)s et les solutions trouvées.



Il doit aussi établir un diagnostic d'ensemble des enjeux et conséquemment proposer, en concertation avec les coopératives, des orientations, des outils et des propositions d'actions auprès des divers intervenants gouvernementaux et associatifs.

### Le comité transition écologique



Formé en 2019, le comité a pour mandat d'évaluer les besoins des coopératives et de présenter un état des lieux en matière de transition écologique. Il doit aussi produire un répertoire des bonnes pratiques et des ressources externes.

La création d'un forum de discussion, le développement de modèles de transition écologique pour une coop ainsi que la sensibilisation et la formation des membres font également partie des objectifs du comité.



#### Pour plus d'information

**Ainés :** [fechimm.coop/comite-aines](https://fechimm.coop/comite-aines)  
**Transition écologique :** [fechimm.coop/comite-transition-ecologique](https://fechimm.coop/comite-transition-ecologique)

## Les avantages de l'adhésion

L'adhésion de votre coopérative à la FECHIMM donne accès à des avantages exclusifs et à toute une gamme d'outils et de services.

Vous bénéficiez de conseils quant à vos droits et responsabilités, d'outils d'information, de ressources en ligne, de services de médiation et d'un appui pour la réalisation de vos projets communautaires, et ce, sans frais.

### p. 14 Ressources en ligne

Votre coopérative obtient aussi des crédits de formation. En les utilisant, vous maximisez vos investissements dans le développement des compétences de vos membres.

### p. 15 Services de médiation

Vous économisez aussi sur une foule de produits et services, dont l'assurance immobilière, en participant aux programmes AVANTAGES COOP et ASSURANCES COOP.

### p. 16 Soutien communautaire

### p. 17 Crédits de formation

### p. 18 Avantages COOP



### p. 20 Assurances COOP



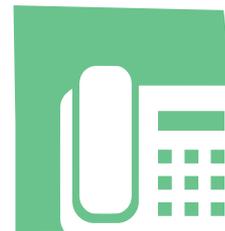
### p. 11 Conseils aux membres

### p. 12 Outils de communication

## Conseils aux membres

Nous répondons à vos questions du lundi au vendredi. Nous pouvons vous fournir de l'information à caractère juridique ou administratif sur une foule de sujets, mais nous n'offrons aucun avis ou conseil juridique.

- Fonctionnement du conseil d'administration et des différents comités
- Lois, règlements de régie interne, politiques...
- Bon voisinage, résolution de conflits, médiation...
- Sélection des membres
- Finances et subventions
- Entretien et travaux
- Etc.



## FAQ

Vous pouvez également trouver des réponses à des questions fréquentes en consultant notre FAQ au [fechimm.coop/faq](http://fechimm.coop/faq). Celle-ci comprend maintenant des capsules d'information juridique en vidéo. Nos réponses sont répertoriées en six catégories.

- Fonctionnement du conseil d'administration et des différents comités
- Lois, règlements de régie interne, politiques...
- Relations entre les membres locataires et la coopérative (locateur)
- Gestion financière
- Gestion immobilière
- Autres



### Pour plus d'information

En ligne :  
Par téléphone :  
Par courriel :

[fechimm.coop/conseils](http://fechimm.coop/conseils)  
514 843-6929, poste 227  
[conseils@fechimm.coop](mailto:conseils@fechimm.coop)

## Outils de communication

La FECHIMM propose une panoplie d'outils pour vous informer et pour stimuler la circulation des idées dans le mouvement.

### fechimm.coop

Principal moyen de communication de la Fédération, le portail **fechimm.coop** présente l'information la plus complète sur les services, activités et positions de la FECHIMM. Il vous permet aussi d'interagir avec notre équipe et de vous inscrire à nos ateliers de formation et à nos activités associatives.



En vous connectant à la section Membres, vous accédez à des documents utiles à la gestion de votre coopérative : outils, guides, modèles, politiques, liste de candidat(e)s au statut de membre, etc. De plus, le fechimm.coop vous offre la possibilité de présenter votre coopérative dans la page qui lui est dédiée. Vous pouvez notamment l'utiliser pour vos opérations de recrutement.



### Liste de diffusion

La FECHIMM vous informe aussi par courriel. Pour recevoir nos messages, vous n'avez qu'à vous inscrire à notre liste de diffusion électronique à partir du fechimm.coop.

### Réseaux sociaux

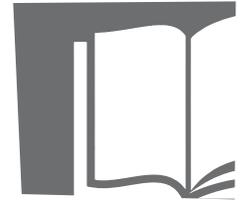
Pour suivre au quotidien l'actualité de l'habitation coopérative, vous pouvez vous abonner à notre page Facebook ou à notre compte Twitter.



## Outils de communication

### CITÉCOOP

CITÉCOOP, le magazine des membres des coopératives d'habitation du Montréal métropolitain, vous offre la possibilité d'approfondir votre compréhension des grands enjeux qui interpellent notre mouvement.



Articles, chroniques, portraits, dossiers, événements et informations pratiques sont au menu de la publication distribuée dans tous les foyers des coopératives membres au printemps et à l'automne.



### Bottin de fournisseurs

Publié chaque année en décembre, le Bottin de fournisseurs pour les coopératives d'habitation répertorie les offres d'annonceurs souhaitant poursuivre ou développer des relations d'affaires avec les coopératives d'habitation membres de la FECHIMM.

Il présente également les partenaires d'AVANTAGES COOP, le programme de regroupements d'achats exclusifs aux membres de la FECHIMM.



### Pour plus d'information

En ligne :

Par téléphone :

Par courriel :

fechimm.coop

514 843-6929, poste 238

**diffusion@fechimm.coop**

## Ressources en ligne

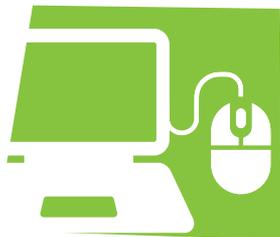
Votre adhésion à la FECHIMM vous donne un accès privilégié au fechimm.coop. Votre coop y dispose d'une page lui permettant de mieux se faire connaître du public et des personnes en recherche de logement. Tous vos membres locataires peuvent également se connecter à la section Membres pour télécharger une foule de documents utiles à la saine gestion de votre coopérative.

### Pour obtenir un code d'accès

Tous les membres de votre coopérative peuvent obtenir un code d'accès pour se connecter à la section Membres du fechimm.coop en remplissant notre formulaire au **fechimm.coop/acces/demande**.

### Pour éditer la page de votre coopérative

La personne responsable de la mise à jour de votre page doit s'inscrire pour obtenir un code d'accès personnel. Elle doit ensuite écrire à [diffusion@fechimm.coop](mailto:diffusion@fechimm.coop) pour obtenir les autorisations nécessaires afin d'éditer celle-ci. La demande doit être soumise ou approuvée par un membre du conseil d'administration de votre coopérative. Les instructions pour la mise à jour de votre page sont disponibles en ligne.



### Pour plus d'information

**En ligne :** [fechimm.coop/guide-utilisation-site](http://fechimm.coop/guide-utilisation-site)  
**Par téléphone :** 514 843-6929, poste 238  
**Par courriel :** [diffusion@fechimm.coop](mailto:diffusion@fechimm.coop)

## Services de médiation



Si votre coopérative d'habitation est aux prises avec des conflits qui affectent son fonctionnement ou minent le climat, vous pouvez bénéficier d'une aide gratuite offerte par la Clinique de médiation de l'Université de Sherbrooke (campus de Longueuil), en vertu

d'une entente établie avec la FECHIMM.

Alternative aux recours juridiques souvent coûteux, ce processus de règlement des différends, assisté par une ressource professionnelle neutre, vise à amener les parties à établir une solution taillée sur mesure considérant leur situation particulière.

La démarche volontaire et confidentielle nécessite l'accord des parties avant d'être enclenchée. Une demande d'intervention doit ensuite être soumise à la Clinique de médiation

### Coordonnées de la clinique de médiation

Tél. : 450 463-1835, poste 65515  
Courriel : [clinique.mediation@USherbrooke.ca](mailto:clinique.mediation@USherbrooke.ca)



### Pour plus d'information

**En ligne :** [fechimm.coop/mediation](http://fechimm.coop/mediation)  
**Par téléphone :** 514 843-6929, poste 227  
**Par courriel :** [conseils@fechimm.coop](mailto:conseils@fechimm.coop)

**La FECHIMM peut maintenant vous accompagner dans vos projets et activités communautaires ou dans la conduite de réflexions nécessaires au bon fonctionnement de votre organisation sur le plan associatif.**

**Que vous soyez à la recherche d'idées, d'activités ou de projets pour relancer la vie associative dans votre coop ou pour insuffler un plus grand esprit d'appartenance et une vision plus solidaire parmi vos membres, nous pouvons soutenir vos démarches.**

**Si vous souhaitez favoriser l'inter-coopération dans le mouvement, nous pouvons également vous aider à tisser des liens avec des coopératives de votre secteur ou qui vivent des réalités similaires à la vôtre.**



### Pour plus d'information

**En ligne :** [fechimm.coop/soutien-communautaire](http://fechimm.coop/soutien-communautaire)  
**Par téléphone :** 514 843-6929, poste 224  
**Par courriel :** [info@fechimm.coop](mailto:info@fechimm.coop)

L'adhésion de votre coopérative à la FECHIMM inclut chaque année des crédits de formation. Vous pouvez utiliser ces crédits d'une valeur de 40 \$ chacun pour réduire vos frais de formation.

Les crédits vous sont transmis après réception de votre contribution annuelle de membre. Le nombre de crédits accordés à votre coopérative est déterminé en fonction du nombre de logements qu'elle compte.

- 1 crédit : 3 à 15 logements
- 2 crédits : 16 à 30 logements
- 3 crédits : 31 à 59 logements
- 4 crédits : 60 à 99 logements
- 5 crédits : 100 logements et plus



### Pour utiliser vos crédits

Vous pouvez utiliser un crédit de formation par inscription d'une personne à un atelier. Pour bénéficier du rabais, vous n'avez qu'à joindre le(s) crédit(s) utilisé(s) au paiement d'une facture relative aux frais de formation et à déduire 40 \$ par crédit utilisé du montant total à payer.



### Pour plus d'information

**En ligne :** [fechimm.coop/tarifs-formation](http://fechimm.coop/tarifs-formation)  
**Par téléphone :** 514 843-6929, poste 228  
**Par courriel :** [info@fechimm.coop](mailto:info@fechimm.coop)

## Avantages COOP

### Programme de regroupements d'achats

Le regroupement des forces des coopératives d'habitation du territoire a permis à la FECHIMM de développer des ententes de partenariat avec différents fournisseurs (voir bottin de fournisseurs). Ces partenariats, regroupés au sein du programme AVANTAGES COOP, se traduisent par des économies importantes sur une foule de produits et services pour votre coopérative et l'ensemble de vos membres.

### La carte AVANTAGES COOP

La carte AVANTAGES COOP est votre laissez-passer pour profiter des économies chez les partenaires. Que ce soit pour vos achats personnels ou pour le compte de votre coopérative, présentez-la en magasin ou mentionnez le numéro de membre de votre coopérative au téléphone pour profiter de rabais chez les marchands participants.

Si tous vos membres ne disposent pas de leur carte AVANTAGES COOP, communiquez avec nous.



### Pour plus d'information

En ligne :

Par téléphone :

Par courriel :

[fechimm.coop/achats](http://fechimm.coop/achats)

514 843-6929, poste 246

[info@fechimm.coop](mailto:info@fechimm.coop)

## Les partenaires du programme AVANTAGES COOP

Armoires de cuisines et de salles de bain  
**CABINEX**

Assurances  
**ASSURANCES COOP LUSSIER DALE PARIZEAU**

Autopartage  
**COMMUNAUTO**

Gestion parasitaire  
**MBM GESTION PARASITAIRE**

Informatique  
**INSERTECH**

Parc d'attractions  
**LA RONDE**

Peinture  
**BÉTONEL**

Prévention incendie  
**GUARD-X**

Produits nettoyants  
**NETTOYANTS LEMIEUX**

Quincaillerie et matériaux de construction  
**BMR / RONA**

Services arboricoles  
**ARBOPLUS**

Services financiers  
**CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS**

Soins dentaires  
**LE DENTISTE**

Validation de crédit  
**EQUIFAX CANADA**

Offres sujettes à changement.

Consultez le Bottin de fournisseurs 2020

ou le [fechimm.coop/achats](http://fechimm.coop/achats) pour tous détails.

## La protection la plus complète au meilleur prix

La FECHIMM et Lussier Dale Parizeau, cabinet de services financiers et premier courtier d'assurance au Québec, ont uni leurs forces pour développer ASSURANCES COOP, le seul programme d'assurance approuvé par la FECHIMM.

## Des avantages imbattables pour la protection de vos immeubles

ASSURANCES COOP permet à votre coopérative de bénéficier des protections nécessaires et de rabais importants en matière d'assurance immobilière.

- Valeur à neuf sans obligation de reconstruire sur les lieux
- Refoulement des égouts sans limitations
- Franchise des tremblements de terre à 3 % minimum 100 000 \$
- Évaluation gratuite du coût de reconstruction
- Service d'assistance juridique gratuit dispensé par des avocat(e)s expérimenté(e)s

ASSURANCES COOP propose également des plans avantageux d'assurance responsabilité des administrateur(trice)s et d'assurance locataire et automobile aux résident(e)s des coopératives d'habitation regroupées à la FECHIMM.

Pour demander une soumission à l'équipe de Lussier Dale Parizeau dédiée au programme ASSURANCES COOP, composez le 514-925-3211 ou écrivez à [assurances.coop@ldpi.ca](mailto:assurances.coop@ldpi.ca).

\*Certaines conditions s'appliquent.



### Pour plus d'information

En ligne :

[fechimm.coop/assurances-coop](http://fechimm.coop/assurances-coop)

Par téléphone :

514 925-3211

Par courriel :

[assurances.coop@ldpi.ca](mailto:assurances.coop@ldpi.ca)

## Services de soutien aux coopératives

Afin de vous aider à assurer le succès de votre coopérative d'habitation, la FECHIMM propose une gamme étendue de services. Dans le respect de votre autonomie, notre équipe est en mesure de vous soutenir dans chacune des facettes de la gestion de votre entreprise collective, dans le cadre de mandats ponctuels ou continus. Nous pouvons également vous aider à développer les compétences essentielles à l'autogestion de votre coopérative.

p. 22  
**Soutien à la gestion**

p. 24  
**Soutien à la planification et aux travaux immobiliers**

### VOS DEMANDES DE SOUTIEN

Vous souhaitez obtenir le soutien de votre Fédération ?  
Contactez-nous au **514 843-6929, poste 353**, ou écrivez-nous à [soutien@fechimm.coop](mailto:soutien@fechimm.coop).



p. 26  
**Formation**

p. 28  
**Banque locale de requérants**



## Soutien à la gestion

Notre équipe de professionnel(le)s en gestion possède de solides connaissances des divers programmes de financement, du cadre juridique et des grands enjeux qui interpellent les coopératives d'habitation. Quels que soient vos besoins, nous sommes en mesure d'offrir un soutien continu ou ponctuel à votre conseil d'administration et à vos comités.

### Gestion financière

Peu importe le programme de financement de votre coopérative et l'ampleur de vos défis financiers, notre équipe d'experts peut vous aider à planifier adéquatement les finances de votre coopérative.

- Financement
- Préparation et suivi des budgets annuels
- Planification financière sur 5 ans
- Calcul des subventions aux locataires



### Refinancement

Le travail conjoint effectué par nos équipes du soutien à la gestion et du soutien à la planification et aux travaux immobiliers vous aide à obtenir le financement le plus avantageux pour vos travaux immobiliers.

### Gestion immobilière

Nos services en matière de gestion immobilière visent à aider votre coopérative à préserver son patrimoine immobilier.

- Gestion des baux et des loyers
- Conflits locateur-locataire
- Gestion des contrats et des fournisseurs
- Entretien et conciergerie
- Réalisation de travaux majeurs



## Soutien à la gestion

### Gestion associative

La gestion démocratique qui fait la force des coopératives d'habitation est aussi une source d'importants défis auxquels la FECHIMM peut vous aider à faire face.

- Soutien à l'organisation d'assemblées générales
- Animation et présidence d'assemblées et de réunions
- Soutien aux conseils d'administration et aux divers comités
- Sélection des membres locataires
- Bilan de santé associatif (BSA)



### Tenue de livres

En confiant la tenue de livres de votre coopérative à notre équipe de techniciens qualifiés, vous facilitez la réalisation de votre vérification comptable de fin d'année.

- Registres des locataires et des parts sociales
- Écritures comptables (dépôts, chèques, journal général)
- Conciliations bancaires
- État des revenus et dépenses (rapports mensuels et trimestriels)
- Transmission des registres comptables et autres documents requis à la firme d'audit
- Dépôt et prélèvement préautorisé des loyers



### Pour plus d'information

En ligne :

[fechimm.coop/gestion](http://fechimm.coop/gestion)

Par téléphone :

514 843-6929, poste 353

Par courriel :

[soutien@fechimm.coop](mailto:soutien@fechimm.coop)

## Soutien à la planification et aux travaux immobiliers

Pour vous aider à planifier et à réaliser les travaux nécessaires au maintien en bon état de vos immeubles et logements, la FECHIMM propose une offre de service complète et professionnelle. Notre équipe est en mesure de vous soutenir à chacune des étapes de vos projets, grands ou petits. Nous pouvons également vous représenter ou vous assister dans vos démarches auprès des professionnels, entrepreneurs et agences gouvernementales.

### Un soutien à chacune des étapes de vos projets

#### Analyse des besoins

La FECHIMM peut réaliser le bilan de santé immobilier (BSI) de votre coopérative. Cette démarche essentielle à l'analyse des besoins est un préalable à toute demande de financement. Elle comprend une inspection visuelle des composantes de tous les logements et de tous les espaces communs, en plus d'une évaluation de l'état de l'enveloppe du bâtiment et du terrain. Le rapport qui vous est remis vous permet de planifier adéquatement vos budgets et vos travaux immobiliers sur un horizon de cinq ans.



#### Financement

La FECHIMM peut vous épauler dans la démarche cruciale du financement des travaux. En fonction de vos besoins et des décisions de vos membres, notre équipe multidisciplinaire peut vous aider à négocier le financement le plus avantageux.

- Évaluation des besoins financiers et de la capacité d'emprunt
- Établissement d'un budget d'exploitation sur cinq ans
- Approbation des instances démocratiques
- Calcul des contributions aux réserves
- Négociation d'un prêt et/ou d'une subvention



## Soutien à la planification et aux travaux immobiliers

#### Planification et réalisation de travaux

L'appui de la FECHIMM en matière de travaux immobiliers s'étend jusqu'à la phase ultime de la réalisation de votre projet.

- Analyse de projet et réalisation des plans et devis
- Réalisation d'appels d'offres et engagement de professionnels et d'entrepreneurs
- Planification du calendrier
- Surveillance de l'exécution des travaux
- Contrôle des coûts
- Gestion administrative du chantier



### Nouveau

#### Service d'entretien et de conciergerie

Depuis l'automne 2019, un service de conciergerie et d'entretien est proposé aux coopératives utilisatrices des services de soutien à la gestion et de soutien à la planification et aux travaux. Contactez-nous pour plus de renseignements sur ce service.



### Pour plus d'information

En ligne :

Par téléphone :

Par courriel :

[fechimm.coop/travaux](https://fechimm.coop/travaux)

514 843-6929, poste 353

[soutien@fechimm.coop](mailto:soutien@fechimm.coop)

## Formation

Pour vous aider à assurer l'autogestion de votre coopérative, la FECHIMM propose une trentaine d'ateliers de formation portant sur les thèmes incontournables de la vie en coopérative d'habitation.

- Aspects juridiques
- Finances
- Immeuble
- Participation et fonctionnement
- Relations entre les membres
- Secrétariat
- Sélection et intégration des membres



La description des ateliers est présentée au [fechimm.coop/formation-ateliers](http://fechimm.coop/formation-ateliers).

### Des plans adaptés

Différentes formules vous sont proposées afin d'adapter les ateliers de formation à vos disponibilités et à vos besoins particuliers.

### Les ateliers au calendrier

Ces formations dispensées à la FECHIMM donnent accès à une foule d'informations pratiques et constituent des lieux de partage et d'échange entre coopérants.

Le calendrier est disponible au [fechimm.coop/calendrier](http://fechimm.coop/calendrier).

Vous pouvez vous inscrire à ces formations directement en ligne ou par téléphone au 514 843-6929, poste 228.

### Les ateliers en coop

Adaptés à votre réalité et donnés chez vous, avec vos membres, en assemblée générale, en comité ou dans le cadre d'une réunion du conseil d'administration, ces ateliers vous permettent d'approfondir les enjeux particuliers qui vous touchent.

## Formation

### Les ateliers intercoops dans votre quartier

Cette formule permet à des coopératives d'un même quartier de se regrouper et de partager les frais d'un atelier de formation.

### Accompagnement et formation sur mesure

À partir des enjeux spécifiques à votre coopérative, ce service vous permet de planifier annuellement vos besoins d'accompagnement et de formation. Vous bénéficiez ainsi d'un service personnalisé et d'une tarification des plus avantageuses.

### CRÉDITS DE FORMATION

Utilisez vos crédits de formation pour maximiser vos investissements dans le développement des compétences de vos membres. Pour plus de détails, consultez la page 17.



### Pour plus d'information

En ligne :

Par téléphone :

Par courriel :

[fechimm.coop/formation](http://fechimm.coop/formation)

514 843-6929, poste 353

[soutien@fechimm.coop](mailto:soutien@fechimm.coop)

Sous mandat de la Société d'habitation du Québec, la FECHIMM assure la gestion du registre des demandeurs de logement désirant habiter une coopérative d'habitation du Programme sans but lucratif privé (PSBL-P) sur le territoire de la Ville de Montréal.



En confiant à la FECHIMM le traitement des demandes des candidats désirant obtenir un logement à prix modique dans votre coopérative, vous obtenez un traitement uniforme et équitable des demandes, conforme au Règlement d'attribution des logements à loyer modique.



### Gestion coopérative

#### Coopérative de développement régional du Québec

Bureau régional Montréal-Laval  
7000, avenue du Parc, bureau 301  
Montréal (Québec) H3N 1X1  
Tél. : 514 448-7668  
Courriel : [mtl-laval@cdrq.coop](mailto:mtl-laval@cdrq.coop)  
Site web : [www.cdr.coop](http://www.cdr.coop)

#### Maison de la coopération du Montréal métropolitain

7000, avenue du Parc, bureau 303  
Montréal (Québec) H3N 1X1  
Tél. : 514 340-6056  
Courriel : [info@mc2m.coop](mailto:info@mc2m.coop)  
Site web : [mc2m.coop](http://mc2m.coop)

#### Direction de l'entrepreneuriat collectif

Ministère de l'Économie et de l'Innovation  
Tél. : 418 691-5978 – Sans frais : 1 866 680-1884

#### Régie du logement

Village olympique, Pyramide Ouest (D)  
5199, rue Sherbrooke Est, Rez-de-chaussée  
Bureaux 2095 et 2161  
Montréal (Québec) H1T 3X1  
Tél. : 514 873-2245 – Fax : 514 864-3633  
Site web : [www.rdl.gouv.qc.ca](http://www.rdl.gouv.qc.ca)

#### Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

Centre d'affaires du Québec, Montréal  
1100, boul. René-Lévesque Ouest, 1<sup>er</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 5J7  
Tél. : 514 283-2222 – ATS : 1 800 309-3388  
Site web : [www.schl.ca](http://www.schl.ca)

#### Société d'habitation du Québec (SHQ)

Centre de relations avec la clientèle  
Tél. : 1 800 463-4315 – Fax : 418 643-2533  
Site web : [www.shq.gouv.qc.ca](http://www.shq.gouv.qc.ca)

#### Registraire des entreprises du Québec

Demandes urgentes : 1 888 363-1363  
Demandes courantes : 514 644-4545  
Site web : [www.registreentreprises.gouv.qc.ca](http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca)

#### Clinique de médiation de l'Université de Sherbrooke (Campus Longueuil)

Tél. : 450 463-1835, poste 65515  
Site web : [www.usherbrooke.ca/clinique-mediation](http://www.usherbrooke.ca/clinique-mediation)



### Pour plus d'information

En ligne : [fechimm.coop/psbl-p](http://fechimm.coop/psbl-p)  
Par téléphone : 514 843-6929, poste 353  
Par courriel : [soutien@fechimm.coop](mailto:soutien@fechimm.coop)

### Lutte aux violences sexuelles

- **Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal (24 h / 7 jours)**  
Tél. : 514 933-9007 ou 1 888 933-9007
- **Ligne d'urgence de 8 h à minuit / 7 jours (Montréal)**  
Tél. : 514 934-4504
- **Centre de prévention des agressions de Montréal (cours d'autodéfense)**  
Tél. : 514 284-1212
- **SOS violence conjugale**  
Tél. : 514 873-9010 ou 1 800 363-9010
- **Regroupement des centres de femmes de Montréal**  
Tél. : 514 876-9965  
Courriel : info@rcentres.qc.ca

### Transition écologique

**Ileau (Interventions locales en environnement et aménagement urbain)**  
Site web : ileau.ca

**Conseil régional de l'environnement de Montréal**  
Site web : cremtl.org

**Écoquartiers**  
Site web : eco-quartiers.org

**ESG UQAM – Chaire de recherche sur la transition écologique**  
Site web : chairetransition.esg.uqam.ca

**Vivre en ville**  
Site web : vivreenville.org

**La Remise**  
Site web : laremise.ca

**Laboratoire sur l'agriculture urbaine**  
Site web : au-lab.ca

**NousRire**  
Site web : nousrire.com

**Cultive ta ville (Portail québécois de l'agriculture urbaine)**  
Site web : cultivetaville.com

**Collectivités viables**  
Site web : collectivitesviables.org

### Personnes âgées

**Les retraités flyés (occasions de bénévolat pour des personnes à la retraite)**  
Site web : lesretraitesflyes.ca

**L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain**  
Tél. : 514 937-4798  
Site web : popoteroulante.org

**L'Appui – Ligne d'écoute, information et référence pour les proches aidants d'ainé(e)s**  
Tél. : 1 855 852-7784  
Site web : lappui.org

**Aide Abus Aînés**  
Tél. : 1 888 489-2287  
Site web : aideabusaines.ca

**Tel-Aînés – Soutien psychosocial**  
Tél. : 514 353-2463

**Société des soins palliatifs à domicile du Grand Montréal**  
Tél. : 514 272-7200  
Site web : societedesoinspalliatifs.com

**FADOQ – Défense et promotion des droits des personnes 50 ans et plus**  
Tél. : 514 271-1411 ou 1 800 544-9058  
Site web : fadoq.ca

### Services sociaux et communautaires

**211 Grand Montréal**  
Tél. : 211  
Site web : 211qc.ca

**811 – Info santé et sociale (24 h / 7 jours)**  
Tél. : 811

### Services d'urgence

**Centre d'urgence 911**  
Tél. : 911

**Le Centre antipoison du Québec (24 h / 7 jours)**  
1 800 463-5060

**Suicide Action**  
1 866 277-3553

## Adresses et numéros utiles

### Vivre ensemble

#### L'Accorderie (partenaire solidaire de la FECHIMM)

Systèmes d'échange de services entre personnes visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

11 accorderies au Québec, quatre dans la région montréalaise : Rosemont, Montréal-Nord, Longueuil, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Site web : [Accorderie.ca](http://Accorderie.ca)

#### Intergénération Québec

OBNL ayant pour mission de favoriser le rapprochement entre les générations par le soutien aux initiatives intergénérationnelles, des ateliers de formation et de l'information.

Site web : [Intergenerationsquebec.org](http://Intergenerationsquebec.org)

#### Tandem Montréal

Présent dans plusieurs quartiers, l'organisme aide à promouvoir la sécurité dans la communauté.

Site web : [Securite-urbaine-montreal.org](http://Securite-urbaine-montreal.org)

**L'Accorderie**

Réseau d'entraide

Des échanges de service en temps, pas en argent

Activités sociales

Accompagnement  
Déménagement  
Cuisine  
Ménage  
Jardinage  
Garde d'enfants  
...

Magasinage  
Remplir Formulaires  
Aide Organisation  
Aide Informatique  
Peinture /Rénovation  
Traduction  
...

[www.accorderie.ca](http://www.accorderie.ca)



GESTION  
IMMOBILIÈRE



GESTION  
FINANCIÈRE



GESTION  
ASSOCIATIVE

## UNE OFFRE COMPLÈTE ADAPTÉE AUX BESOINS DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

L'équipe de la FECHIMM possède une solide expertise relative aux divers programmes de financement, du cadre juridique des coopératives d'habitation et de la gestion immobilière. Quels que soient vos besoins, nous sommes en mesure d'offrir un soutien ponctuel ou continu à votre conseil d'administration et à vos comités.

Et pour mieux vous servir,  
nous vous proposons  
un seul point de contact :  
**LE GUICHET UNIQUE  
DES SERVICES  
DE LA FECHIMM.**



[SOUTIEN@FECHIMM.COOP](mailto:SOUTIEN@FECHIMM.COOP)  
514 843-6929, POSTE 353



**FECHIMM.COOP**



# LE PORTAIL DE L'HABITATION COOPÉRATIVE

**L'INFORMATION LA PLUS  
COMPLÈTE SUR LES SERVICES,  
ACTIVITÉS ET POSITIONS  
DE LA FÉDÉRATION**

## **CONNECTEZ-VOUS**

à la section **Membres**  
pour accéder à une foule  
de documents utiles  
à la gestion de  
votre coopérative.

**PRENEZ LE CONTRÔLE  
DE LA PAGE DE  
VOTRE COOPÉRATIVE.**



FECHIMM.COOP/  
GUIDE-UTILISATION-SITE

